



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal :

- ↪ a approuvé les modifications de l'article 7 des statuts de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée portant autorisation sur la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement la multiplication par deux du nombre d'actions et a donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence pour mettre en œuvre cette décision et accomplir toutes les formalités et actes nécessaires.
- ↪ a validé un remboursement de sinistre causé par un tiers sur du matériel communal, correspondant au montant des réparations.
- ↪ a approuvé la convention n° 2016.ECL.0538 fixant la participation de la commune à 70 % du montant des travaux estimé à 4 520 euros H.T soit 3 164 euros H.T. pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage pour la mise en place de candélabres rue du Père Monnereau et au complexe sportif et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.
- ↪ a approuvé la convention n° 2016.ECL.0539 fixant la participation de la commune à 70 % du montant des travaux estimé à 1 646 euros H.T soit 1 152 euros H.T. pour la réalisation de travaux neufs d'éclairage pour la mise en place d'un candélabre Résidence du Cottage et a autorisé le passage pour l'établissement d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés. Il a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.
- ↪ a décidé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Pays des Essarts et les Communes de La Merlatière, Sainte-Cécile, Saint-Martin-des-Noyers et Essarts en Bocage, pour la passation et l'exécution d'un marché qui a pour objet le contrôle de légionnelles pour chacun des Etablissements communaux et intercommunaux du territoire du Pays des Essarts et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.
- ↪ Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal, que suite à la restitution de la compétence petite-enfance au 1^{er} septembre 2016, l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires revenait à la commune.
Après différents échanges entre les élus, les enseignants de l'école Anselme Roy, des parents d'élèves, l'association Familles Rurales, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion des Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) à l'Association Familles Rurales de Saint Martin-des-Noyers, la globalité du coût du dispositif sera pris en charge par la collectivité. Il a également validé la modification des créneaux horaires ainsi : deux créneaux de 1h30, les mardis et vendredis, de 15h à 16h30
- ↪ a décidé d'attribuer les marchés de travaux d'urgence sur le clocher de l'église, aux entreprises suivantes, suite à la consultation sous la forme d'une procédure adaptée, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées et l'a autorisé à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

Lots-corps d'état	Entreprises	Domiciliation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Lot 1 : Maçonnerie – pierre de taille	Entreprise BENAITEAU	Zone Artisanale 85700 CHATLLIERS-CHATEAUMUR	222.155,60 €	266.586,72 €
Lot 2 : charpente – menuiserie - ferronnerie	Entreprise PASQUEREAU Solution de base + option n°1	Zone d'Activité de la Gare BP 26021 St Aubin de Baubigné 79700 MAULEON	103.000,74 €	123.600,89 €
Lot 3 : couverture en ardoises	Entreprise Alain COUTANT	10, rue Jacquard 85180 LE CHATEAU D'OLONNE	48.844,82 €	58.613,78 €
Lot 4 : vitraux – ferrures à vitraux	Entreprise PECHOUSEK	19, rue des Primevères 44100 NANTES	2.869,15 €	3.442,98 €
Lot 5 : paratonnerre	Entreprise ART CAMP	ZA du Pommeret 6, rue Fulgence Bienvenue 22120 POMMERET	4.480,00 €	5.376,00 €

- ↪ a approuvé le transfert des équipements communs du lotissement Les Sources, à savoir : espaces de voirie, espaces verts, plantations, stationnements, les réseaux d'eau potable, eaux pluviales et eaux usées, électricité et éclairage public en souterrain, téléphone et gaz.
- ↪ a décidé de dénommer les voies d'accès aux différentes entreprises de la ZA les Fours, afin de faciliter les démarches dans le cadre du transfert de la zone à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre des compétences obligatoires : partant de la RD 7 et rejoignant le garage GP AUTO : rue de la Tuilerie ; partant de la RD 7 et rejoignant le bâtiment de la CAVAC : rue du Sentier des Fours.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 18 juillet 2016.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU